



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**  
**N°AO/Z00/DBA/031/2018**

**POUR LA FOURNITURE ET LE DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE GESTION DES  
COMPTES A HAUTS PRIVILEGES ET DES ACCES DES PARTENAIRES A DISTANCE**

**AVRIL 2018**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **1. Objet**

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture et le déploiement d'une solution de gestion des comptes à hauts privilèges et des accès des prestataires externes à distance.

Les prestations attendues concernent:

- la fourniture de la solution de gestion des comptes à hauts privilèges et des accès des prestataires externes à distance ;
- la fourniture de licences pouvant gérer l'accès à 150 équipements extensible à 300 ;
- l'installation et la configuration de la solution de gestion des comptes à hauts privilèges ;
- la formation, certifiée par le constructeur, sur la solution de gestion des comptes à hauts privilèges pour quatre (4) informaticiens au moins ;
- la fourniture des manuels de configuration et d'administration de la solution ;
- le transfert de compétences aux équipes internes de la BCEAO.

### **2. Allotissement**

Le présent appel d'offres comprend un seul lot.

### **3. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### **4. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

### **5. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

### **6. Langue de soumission**

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices des équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de l'offre peuvent être rédigés en anglais, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

### **7. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **8. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

---

## 9. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

## 10. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour la fourniture et le déploiement d'une solution de gestion des comptes à hauts privilèges et des accès des prestataires externes à distance** »

### A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

**Monsieur le Directeur**  
**du Budget et des Approvisionnements**  
**BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye Fadiga**  
**BP 3108 – DAKAR (Sénégal)**

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière ;

**NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.**

### 10.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe.

### 10.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
  - Code guichet :
  - N° du compte :
  - Clé RIB :
  - IBAN :
  - SWIFT :
-

---

Les soumissionnaires de la zone hors UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

### **10.3. Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des équipements et ou des licences proposés ;
- les caractéristiques des équipements et ou des licences ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

#### **10.3.1 Actualisation des offres techniques**

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels informatiques, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

#### **10.3.2 Formation**

Le soumissionnaire devra prévoir une formation, certifiée par le constructeur, sur la solution de gestions des comptes à hauts privilèges pour au moins (4) informaticiens.

### **10.4. Offre financière**

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- un devis détaillé de l'offre de base ;
- le coût de la maintenance ;
- le coût de livraison et d'installation ;
- le taux de remise.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

### **11. Sous traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

### **12. Date et lieu de dépôt des offres**

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA - BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5<sup>e</sup> étage de la Tour au plus tard le **vendredi 11 mai 2018 à 17 heures TU**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

### **13. Ouverture de plis et évaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

---

---

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

#### **14. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

#### **15. Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **16. Lieu de livraison et d'installation**

Les équipements commandés devront être livrés au Siège de la BCEAO et installés conformément au présent dossier d'appel d'offres.

#### **17. Délai de livraison et d'installation**

**17.1** Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

**17.2** Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

#### **18. Réception**

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

#### **19. Garantie**

Tous les équipements sont livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

Les équipements livrés et installés devront être garantis contre tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

---

---

## 20. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes de la solution attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

## 21. Litiges et contestations

**21.1** Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

**21.2** L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

**21.3** Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

## 22. Informations complémentaires

**22.1** Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.zdba@bceao.int](mailto:courrier.zdba@bceao.int) .

**22.2** Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

---

---

## DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

### II.1. Caractéristiques techniques de la solution

La BCEAO envisage l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution de gestion des comptes à hauts privilèges et de gestion des accès distants des prestataires externes.

La solution de base doit être de type appliance pouvant fonctionner en haute disponibilité et en load balancing.

Le prestataire devra proposer en option une solution de type virtuelle, tout en précisant les caractéristiques des machines virtuelles nécessaires, de même que les licences aussi bien pour la solution elle-même que pour les ressources des systèmes tiers en relation avec l'ensemble.

Le prestataire devra veiller à ce que l'activation des licences ne se fasse pas avant la mise en production de la solution dans l'environnement de la Banque. L'activation des licences n'interviendra que sur demande expressément formulée par écrit par la BCEAO et adressée à l'entreprise.

La solution doit répondre aux fonctionnalités et spécifications techniques minimales suivantes :

- licence de base pour la gestion d'accès à 150 serveurs, extensible à 300 ;
  - licence de base permettant l'accès à 30 administrateurs ;
  - très forte granularité des droits d'accès des comptes des prestataires et des utilisateurs ;
  - traçabilité, enregistrement et visionnage des sessions (commandes et actions) des utilisateurs à privilèges ;
  - paramétrage de la qualité des enregistrements vidéo RDP ;
  - journalisation des connexions et des tentatives de connexion ;
  - consultation et génération de statistiques et de rapports d'activité ;
  - alertes en temps réel sur les accès à partir des comptes critiques ;
  - suivi des connexions actives en temps réel ;
  - interopérabilité avec LDAP et LDAPS en priorité et Active Directory, Kerberos, Radius en secondaire ;
  - support des protocoles : RDP, SSH/SCP, HTTP/HTTPS, VNC, X11, SFTP, Telnet, rlogin ;
  - gestion des accès aux applications métiers de type clients/serveurs ;
  - gestion de la politique des mots de passe utilisateurs ;
  - gestion de la politique des mots de passe des équipements cibles ;
  - sécurisation des mots de passe par chiffrement ;
  - gestion des droits par groupes d'utilisateurs et de comptes cibles ;
-

- 
- délégation d'administration et définition de profils utilisateurs ;
  - authentification des utilisateurs par identifiant/mot de passe, certificat X509 ou clé SSH ;
  - possibilité d'effectuer des sauvegardes/restaurations de la configuration ;
  - fonctionnement sans agent ;
  - supervision par SNMPv3 ;
  - importation du parc d'équipements par fichier CSV ;
  - pilotage par des applications tierces via lignes de commandes ou services Web ;
  - configuration/exploitation par console d'administration web (https), lignes de commandes ou services Web ;
  - analyse des flux SSH et filtrage des commandes ;
  - support des services Web.

## **II.2.Prestations requises**

Le soumissionnaire doit proposer une architecture cohérente de sa solution, conformément aux besoins exprimés. Pour une évaluation pertinente de son offre, il doit décrire succinctement l'architecture proposée et préciser les spécifications et les performances des composants de cette architecture.

Les prestations attendues sont :

- l'installation, le paramétrage et la mise en service de la solution proposée ;
- l'élaboration de la configuration initiale et des documents associés, ainsi que des documents d'exploitation de la solution ;
- la rédaction des documents de tests de recette validant chacune des fonctionnalités requises ;
- la formation et le transfert de compétences sur la solution déployée.

La formation certifiée par le constructeur de la solution proposée, est dispensée sur site, au Siège de la BCEAO, à Dakar, pour quatre (4) participants au minimum.

## **II.3.Documentations**

Les livrables attendus sont :

- Les manuels d'installation, d'utilisation et d'administrations de la solution
  - Le dossier d'installation contenant l'architecture, les schémas de câblage et le diagramme du flux des données.
-



---

**ANNEXE****Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

**Objet :** Fourniture et déploiement d'une solution de gestion des comptes à hauts privilèges et des accès des prestataires externes à distance.

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et le déploiement d'une solution de gestion des comptes à hauts privilèges et des accès des prestataires externes à distance pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---